



Déclaration du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCEP réunie le 27 mars 2025 à Orléans

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'annonce d'un plan de contrôle des établissements par la Ministre de l'Education nationale Elisabeth Borne, nous nous interrogeons.

Le Spelc Centre Poitou-Charentes estime que les contrôles sont nécessaires. L'organisation administrative des établissements, leurs obligations pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués avec, notamment, le non empiètement du caractère propre sur les programmes, sont autant de paramètres que l'Etat doit être en mesure de vérifier. Des établissements respectent le contrat passé avec l'Etat alors que d'autres ont pris des libertés qui ne sont pas acceptables. Les contrôles doivent aider et parfois contraindre ces derniers à se remettre sur la bonne voie.

L'annonce ministérielle semble répondre à un contexte médiatique défavorable à l'image de l'enseignement privé. Les personnels vivent difficilement la stigmatisation de leur lieu de travail, souvent la conséquence d'une généralisation un peu rapide d'idées véhiculées sans aucune nuance.

Sur le terrain, nous constatons la confusion entretenue par les annonces et les différents relais parus dans les médias, notamment dans la presse écrite régionale.

Une confusion entre les établissements sous contrat et les établissements hors contrat, dont les obligations sont différentes. A ce propos, nous nous interrogeons aussi sur le niveau d'exigence vis-à-vis des établissements hors contrat, dont certains projets nous paraissent alarmants.

Une confusion entre évaluation et contrôle. Les évaluations d'établissement visent l'amélioration du service d'enseignement, de la qualité des apprentissages, de leur suivi, de la réussite éducative, des conditions de vie scolaire. Les cadres d'évaluation ont été publiés successivement en janvier 2022 pour le premier degré et en juin 2023 pour le second degré. Leur exécution est un exemple de coopération entre enseignement public et enseignement privé. Leur retentissement est resté confidentiel.

Ce que nous regrettons, c'est le manque de clarté, le manque d'accès à l'information.

Nous avons appris qu'un pôle établissements privés a été créé dans l'académie en 2022, pour améliorer l'efficacité et la systématisation des contrôles.

Cette intensification des contrôles sera-t-elle réalisée sur pièces ou sur place ?

Quel retour sera accessible en source ouverte ?

A ce jour, certains établissements de l'enseignement privé communiquent sur les taux de réussite aux examens ou sur des classements médiatiques dressés selon des critères à la pertinence discutable.

Ils devraient aussi pouvoir communiquer sur la qualité de leur pédagogie, bien évidemment, sur le respect des règles administratives et financières, sur le climat scolaire observé, sur la mixité sociale et scolaire, en s'appuyant sur des conclusions issues des contrôles.

Nous redisons notre attachement au contrat d'association et aux obligations qui en découlent. Toutes les heures attribuées à chaque établissement doivent pouvoir être justifiées.

Les représentants du SPELC à la CCEP

Thierry Afonso
Bruno Gouillon
Vanessa Lenoir
Martine Schulé